
**TABLE NATIONALE
DES CORPORATIONS
DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE**

États financiers

31 mars 2026

PROJET

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

États financiers

31 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12
Annexes	13 - 14

PROJET

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Drummondville, le

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A115330

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2026

5

	2026	2025
Produits		
Subvention - MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE		
- Financement à la mission de base	343 028 \$	336 582 \$
Projet - La grande orientation (annexe A)	-	104 466
Projet - Gestion de crise (annexe B)	1 496 119	1 818 246
Projet - Transformation sociale (annexe C)	7 950 372	7 428 328
Projet - Économie sociale (annexe D)	73 500	-
Cotisations	121 378	115 788
Intérêts	223 919	268 648
	10 208 316	10 072 058
Charges		
Projet - La grande orientation (annexe A)	-	104 466
Projet - Gestion de crise (annexe B)	1 496 119	1 818 246
Projet - Transformation sociale (annexe C)	7 700 372	7 178 328
Projet - Économie sociale (annexe D)	73 500	-
Salaires et charges sociales	487 341	466 052
Assurances	2 849	2 678
Télécommunications	16 198	16 680
Fournitures et frais de bureau	12 864	10 098
Représentation et autres déplacements	64 573	145 830
Honoraires professionnels	20 306	19 955
Abonnement et cotisations	1 678	3 401
Loyer	23 544	22 992
Entretien et réparations	2 250	1 740
Vie associative	144 822	157 157
Amortissement - Immobilisations corporelles	2 343	2 764
Frais bancaires	1 697	1 558
	10 050 456	9 951 945
Excédent des produits sur les charges	157 860 \$	120 113 \$

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2026

6

				2026	2025
	Affecté (note 6)	Investi en immobili- sations	Non affecté	Total	Total
Solde au début	107 385 \$	7 412 \$	804 450 \$	919 247 \$	799 134 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(33 826)	(2 343)	194 029	157 860	120 113
Investissement en immobilisations	-	1 322	(1 322)	-	-
Affectations internes (note 6)	60 000	-	(60 000)	-	-
Solde à la fin	133 559 \$	6 391 \$	937 157 \$	1 077 107 \$	919 247 \$

PROJET

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Bilan

31 mars 2026

7

	2026	2025
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	4 257 943 \$	6 217 957 \$
Comptes clients	29 435	79 205
Subventions à recevoir	13 450 693	7 666 528
Frais payés d'avance	22 324	28 323
	17 760 395	13 992 013
Subventions à recevoir	346 259	-
Immobilisations corporelles (note 3)	6 391	7 412
	18 113 045 \$	13 999 425 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 4)	100 673 \$	78 845 \$
Apports reportés (note 5)	16 589 006	13 001 333
	16 689 679	13 080 178
Apports reportés (note 5)	346 259	-
	17 035 938	13 080 178
ACTIF NET		
Affecté	133 559	107 385
Investi en immobilisations	6 391	7 412
Non affecté	937 157	804 450
	1 077 107	919 247
	18 113 045 \$	13 999 425 \$

Approuvé par

Date

PROJET 21 mai 2026, 12:09:56

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2026

8

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	157 860 \$	120 113 \$
Ajustement pour :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	2 343	2 764
	160 203	122 877
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes clients	49 769	(68 057)
Subventions à recevoir	-	2 000
Frais payés d'avance	5 999	16 204
Créditeurs	21 828	(29 837)
Apports reportés	(2 196 491)	(1 039)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 958 692)	42 148
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 322)	(1 265)
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	(1 322)	(1 265)
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(1 960 014)	40 883
Encaisse au début	6 217 957	6 177 074
Encaisse à la fin	4 257 943 \$	6 217 957 \$

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Notes complémentaires

31 mars 2026

9

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué selon la Partie III de la loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et est exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour objectif de favoriser la promotion, la concertation, la consolidation et l'organisation ainsi que le développement des secteurs d'activité bénévole sur le territoire national.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des apports

Les apports, incluant les subventions, sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Comptabilisation des autres produits

Les produits tirés des cotisations sont reportés et sont comptabilisés initialement à titre de produits reportés. Les produits sont ensuite comptabilisés aux résultats de façon linéaire sur la durée des cotisations lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Notes complémentaires

31 mars 2026

10

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée, au choix de l'organisme, à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	11 922 \$	11 293 \$	629 \$	786 \$
Équipement informatique	38 362	32 600	5 762	6 626
	50 284 \$	43 893 \$	6 391 \$	7 412 \$

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Notes complémentaires

31 mars 2026

11

4. CRÉDITEURS

	2026	2025
Comptes fournisseurs	39 109 \$	19 831 \$
Salaires et vacances	55 854	53 250
Retenues à la source et charges sociales	5 710	5 764
	100 673 \$	78 845 \$

5. APPORTS REPORTÉS

Le tableau suivant présente les variations des apports reportés destinés à couvrir les charges de fonctionnement :

	2026	2025
Solde au début	13 001 333 \$	20 515 454 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice	(9 863 020)	(9 687 622)
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	13 796 952	2 173 501
Solde à la fin	16 935 265	13 001 333
Apports reportés à court terme (a)	16 589 006	13 001 333
Apports reportés à long terme (a)	346 259 \$	- \$

(a) Les apports octroyés comprennent un montant de 13 796 940 \$ (7 666 528 \$ au 31 mars 2025) qui n'a pas été encaissé en date de fin d'exercice.

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Notes complémentaires

31 mars 2026

12

6. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration n'a affecté aucun montant pour le fonds du groupe tactique et le fonds des cotisations. Le conseil d'administration a affecté 60 000 \$ (0 \$ au 31 mars 2025) pour le fonds du 30e anniversaire.

L'organisme a utilisé un montant de 10 382 \$ (9 618 \$ au 31 mars 2025) pour le fonds du groupe tactique, 23 444 \$ (3 598 \$ au 31 mars 2025) pour le fonds des cotisations et aucun montant pour le fonds du 30e anniversaire. Le solde de ces montants réservés est de 133 559 \$ au 31 mars 2026 (107 385 \$ au 31 mars 2025). L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2026	2025
Groupe tactique	30 000 \$	40 382 \$
Fonds des cotisations	43 559	67 003
30e anniversaire	60 000	-
	133 559 \$	107 385 \$

7. ENGAGEMENT

L'organisme loue un local en vertu d'un bail venant à échéance le 30 novembre 2028. Les loyers minimums futurs comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2027	19 930 \$
2028	19 930
2029	13 287
	53 147 \$

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2026

13

	2026	2025
ANNEXE A - PROJET - LA GRANDE ORIENTATION		
Produits		
Subvention - FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON	- \$	104 466 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	- \$	104 466 \$
ANNEXE B - PROJET - GESTION DE CRISE		
Produits		
Subvention - MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	1 496 119 \$	1 818 246 \$
Charges		
Transferts aux corporations de développement communautaire	1 247 294	1 694 119
Salaires et charges sociales	100 000	98 100
Honoraires professionnels	142 919	20 000
Représentation et autres déplacements	5 906	6 027
	1 496 119	1 818 246
	- \$	- \$
ANNEXE C - PROJET - TRANSFORMATION SOCIALE		
Produits		
Subvention - FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON	7 950 372 \$	7 428 328 \$
Charges		
Transferts aux corporations de développement communautaire	7 447 062	7 007 951
Salaires et charges sociales	134 983	108 542
Honoraires professionnels	57 087	54 442
Représentation et autres déplacements	49 399	4 090
Formation	11 841	3 303
	7 700 372	7 178 328
Excédent des produits sur les charges	250 000 \$	250 000 \$

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2026

14

	2026	2025
ANNEXE D - PROJET - ÉCONOMIE SOCIALE		
Produits		
Subvention - MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	73 500 \$	- \$
Charges		
Salaires et charges sociales	59 195	-
Représentation et autres frais de déplacement	10 989	-
Honoraires professionnels	3 316	-
	73 500 \$	- \$

PROJET